

Informations de base	
2018/2167(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2017: budget général UE, Parlement européen Subject 8.70.03.02 Décharge 2017	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	SCHMIDT Claudia (PPE)	26/07/2018
		Rapporteur(e) fictif/fictive PARGNEAUX Gilles (S&D) CZARNECKI Ryszard (ECR) ALI Nedzhmi (ALDE) DE JONG Dennis (GUE/NGL) JÁVOR Benedek (Verts/ALE) VALLI Marco (EFDD) JALKH Jean-François (ENF)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PETI	Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
28/06/2018	Publication du document de base non-législatif	COM(2018)0521 	Résumé
11/09/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/02/2019	Vote en commission		
27/02/2019	Dépôt du rapport de la commission	A8-0108/2019	Résumé
26/03/2019	Décision du Parlement	T8-0245/2019	Résumé
26/03/2019	Résultat du vote au parlement		
26/03/2019	Débat en plénière		
26/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		
27/09/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/2167(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/14103

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE626.836	17/12/2018	
Amendements déposés en commission		PE634.457	12/02/2019	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0108/2019	27/02/2019	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0245/2019	26/03/2019	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05824/2019	11/02/2019	Résumé

Commission Européenne

--	--	--	--

Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2018)0521 	28/06/2018	Résumé	
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N8-0013/2019 JO C 357 04.10.2018, p. 0001	12/07/2018	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2019/1406 JO L 249 27.09.2019, p. 0001

Décharge 2017: budget général UE, Parlement européen

2018/2167(DEC) - 27/02/2019 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Claudia SCHMIDT (PPE, AT) recommandant au Parlement européen de donner décharge à son Président sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2017.

Gestion budgétaire et financière du Parlement européen

Les députés notent que les crédits définitifs du Parlement pour 2017 s'élèvent à 1 909 590 000 EUR, soit 19,25 % de la rubrique V du cadre financier pluriannuel réservée aux dépenses administratives de l'ensemble des institutions de l'Union pour 2017, soit 3,9 % de plus que le budget 2016 (1 838 613 983 EUR).

Quatre chapitres représentaient à eux seuls 69,5 % de l'ensemble des engagements, à savoir le chapitre 10 (membres de l'institution), le chapitre 12 (fonctionnaires et agents temporaires), le chapitre 20 (immeubles et frais accessoires) et le chapitre 42 (dépenses relatives à l'assistance parlementaire)

99 % des crédits inscrits au budget du Parlement, soit 1 889 574 057 euros, ont été engagés, avec un taux d'annulation de 1 %. Les députés ont noté avec satisfaction que, comme les années précédentes, un très haut niveau d'exécution du budget avait été atteint. Les paiements se sont élevés à 1 599 788 767 EUR, soit un taux d'exécution des crédits de paiement de 84,7 %, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Crédits et virements annulés

Les crédits annulés pour l'exercice 2017, d'un montant de 17 451 943 EUR, concernaient principalement les rémunérations et autres droits, ainsi que les dépenses liées aux bâtiments. Sept virements ont été

approuvés, pour un montant de 57 402 860 EUR, soit 3,01 % des crédits définitifs. La majorité des transferts étaient liés à la politique immobilière du Parlement, en particulier pour contribuer au financement des loyers annuels du projet immobilier Konrad Adenauer.

Légalité et régularité des opérations sous-jacentes aux comptes

Les députés notent que, dans l'ensemble, les éléments probants de la vérification indiquent que les dépenses d'" administration " ne sont pas affectées par un niveau d'erreur significatif. Sur la base des neuf erreurs quantifiées, le niveau d'erreur estimé dans la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel pour la gestion est de 0,5 % (contre 0,2 % en 2016).

Décharge 2017

Les députés ont noté que la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne a eu un impact considérable dans les différents services du Parlement, notamment dans les commissions, les unités de recherche et les services horizontaux. Ils ont relevé que six agents temporaires du Secrétariat général, 41 agents temporaires des groupes politiques et du secrétariat des députés non-inscrits ainsi que 30 agents contractuels sont concernés par la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne. Leur situation est évaluée au cas par cas. Il est garanti qu'aucune prolongation de contrat ne sera refusée pour le seul motif de la nationalité.

En ce qui concerne le personnel, les autorités budgétaires ont imposé une réduction supplémentaire de 76 postes de l'administration du Parlement en 2017 en compensation d'une augmentation des effectifs des groupes politiques. Les députés craignent que cette réduction importante n'ait des effets négatifs sur les performances du Parlement et n'entraîne une charge de travail excessive pour les fonctionnaires en service et un transfert de responsabilités aux bureaux des députés.

Siège unique

Les députés regrettent toujours vivement que, malgré les appels répétés du Parlement à créer un siège unique et le fait que les citoyens de l'Union ne comprennent pas pourquoi le Parlement devrait répartir ses activités sur deux sièges, le Conseil européen n'ait même pas encore entamé une discussion sur la manière de répondre aux demandes du Parlement dans ce sens.

Des économies annuelles estimées à 114 millions d'euros ont été réalisées grâce à la centralisation des activités du Parlement. Les députés ont demandé que des mesures concrètes soient prises rapidement pour créer un siège unique pour le Parlement, afin d'éviter tout nouveau gaspillage des deniers publics. Ils ont déploré qu'au cours d'une seule législature, les coûts engendrés par la dispersion géographique du Parlement puissent s'élever à 1 milliard d'euros.

Décharge 2017: budget général UE, Parlement européen

2018/2167(DEC) - 28/06/2018 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2017 - étape de la procédure de décharge 2017.

Analyse des comptes des institutions de l'UE - **Parlement européen.**

CONTENU: la gouvernance organisationnelle de l'UE se compose d'institutions, d'agences et d'autres organes de l'UE dont les dépenses sont inscrites au budget général de l'Union.

Le présent document de la Commission porte sur **les comptes consolidés de l'UE relatifs à l'exercice 2017** et détaille la manière dont les dépenses des institutions et organes de l'UE ont été effectuées. Les comptes annuels consolidés de l'UE fournissent des informations financières sur les activités sur les activités des institutions, agences et autres organes de l'UE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice.

Il incombe au comptable de la Commission d'établir les comptes annuels consolidés de l'UE et de veiller à ce qu'ils présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, le résultat des opérations et les flux de trésorerie des institutions et organes de l'UE, en vue de donner décharge.

Procédure de décharge: la décharge représente l'**étape finale du cycle budgétaire**. Elle est la décision par laquelle le Parlement européen «libère» la Commission de sa responsabilité dans la gestion d'un budget donné, en clôturant l'exécution de ce budget. Elle est accordée par le Parlement européen sur recommandation du Conseil.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration d'assurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

La procédure débouche sur l'octroi, l'ajournement ou le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge comprenant des recommandations d'action spécifiques à la Commission est adopté en plénière par le Parlement européen et fait l'objet d'un rapport de suivi annuel dans lequel la Commission expose les mesures concrètes qu'elle a prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées.

Toutes les institutions de l'UE ainsi que les autres agences, organes et entreprises communes sont soumis à leurs propres procédures de décharge.

Exécution des crédits du Parlement européen pour l'exercice 2017: le document comprend une série d'annexes détaillées, les plus importantes concernant l'exécution du budget.

En ce qui concerne les dépenses du Parlement européen, le tableau sur la gestion financière et budgétaire de cette institution indique que les crédits définitifs pour 2017 se sont élevés à **1.909.590.000 EUR**. Cela représente une augmentation de 3,9 % par rapport au budget final 2016 (1.838.613.983 EUR).

En ce qui concerne l'exécution du budget du Parlement européen, le [rapport 2017](#) sur la gestion financière et budgétaire indique que l'année 2017 a été marquée par :

- le renforcement de **la sécurité et de la cybersécurité**, notamment en matière de sécurité physique et immobilière (la piétonnisation de la rue Wiertz à Bruxelles est en vigueur depuis le 1er juillet 2017) et d'internalisation du service des conducteurs. Des mesures de cybersécurité ont également été mises en place en réponse aux cyber-attaques;
- la poursuite de la préparation du **Brexit**;
- l'accroissement de l'activité des membres dans le cadre de leur mandat. En 2017, l'activité législative s'est considérablement accrue, le Parlement étant au milieu de sa législature de 2014 à 2019. Le nombre de dossiers législatifs a été sensiblement plus élevé qu'en 2016, selon une tendance plutôt attendue. Avec la fin de la législature qui approche, l'activité sur les dossiers législatifs a repris et on peut s'attendre à une nouvelle augmentation pour 2018;
- l'ouverture de la **Maison de l'histoire européenne** le 4 mai 2017. Le Parlement a poursuivi sa stratégie d'installation des éléments les plus réussis du Parlamentarium de Bruxelles dans les bureaux d'information avec l'ouverture du Parlamentarium Simone Veil à Strasbourg et la décision sur plusieurs autres projets concrets à suivre en temps voulu;
- la poursuite de la rationalisation et de la modernisation de domaines clés de l'administration du Parlement (politique immobilière, modernisation informatique, politique environnementale, politique du personnel);
- la création d'une unité de traduction en irlandais, l'irlandais étant devenu une langue officielle de l'UE en 2017.

Décharge 2017: budget général UE, Parlement européen

2018/2167(DEC) - 26/03/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 464 voix pour, 144 voix contre et 33 abstentions de donner décharge à son Président sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2017.

Gestion budgétaire et financière du Parlement européen

Les députés notent que les crédits définitifs du Parlement pour 2017 s'élèvent à 1 909 590 000 EUR, soit 19,25 % de la rubrique V du cadre financier pluriannuel réservée aux dépenses administratives de l'ensemble des institutions de l'Union pour 2017, soit 3,9 % de plus que le budget 2016 (1 838 613 983 EUR).

Quatre chapitres représentaient à eux seuls 69,5 % de l'ensemble des engagements, à savoir le chapitre 10 (membres de l'institution), le chapitre 12 (fonctionnaires et agents temporaires), le chapitre 20 (immeubles et frais accessoires) et le chapitre 42 (dépenses relatives à l'assistance parlementaire)

99 % des crédits inscrits au budget du Parlement, soit 1 889 574 057 euros, ont été engagés, avec un taux d'annulation de 1 %. Les députés ont noté avec satisfaction que, comme les années précédentes, un très haut niveau d'exécution du budget avait été atteint. Les paiements se sont élevés à 1 599 788 767 EUR, soit un taux d'exécution des crédits de paiement de 84,7 %, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Crédits et virements annulés

Les crédits annulés pour l'exercice 2017, d'un montant de 17 451 943 EUR, concernaient principalement les rémunérations et autres droits, ainsi que les dépenses liées aux bâtiments. Sept virements ont été approuvés, pour un montant de 57 402 860 EUR, soit 3,01 % des crédits définitifs. La majorité des transferts étaient liés à la politique immobilière du Parlement, en particulier pour contribuer au financement des loyers annuels du projet immobilier Konrad Adenauer.

Légalité et régularité des opérations sous-jacentes aux comptes

Les députés notent que, dans l'ensemble, les éléments probants de la vérification indiquent que les dépenses d'" administration " ne sont pas affectées par un niveau d'erreur significatif. Sur la base des neuf erreurs quantifiées, le niveau d'erreur estimé dans la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel pour la gestion est de 0,5 % (contre 0,2 % en 2016).

Décharge 2017

Les députés ont noté que la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne a eu un impact considérable dans les différents services du Parlement, notamment dans les commissions, les unités de recherche et les services horizontaux. Ils ont relevé que six agents temporaires du Secrétariat général, 41 agents temporaires des groupes politiques et du secrétariat des députés non-inscrits ainsi que 30 agents contractuels sont concernés par la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne. Leur situation est évaluée au cas par cas. Il est garanti qu'aucune prolongation de contrat ne sera refusée pour le seul motif de la nationalité.

En ce qui concerne le personnel, les autorités budgétaires ont imposé une réduction supplémentaire de 76 postes de l'administration du Parlement en 2017 en compensation d'une augmentation des effectifs des groupes politiques. Les députés craignent que cette réduction importante n'ait des effets négatifs sur les performances du Parlement et n'entraîne une charge de travail excessive pour les fonctionnaires en service et un transfert de responsabilités aux bureaux des députés.

Maison de l'histoire européenne

Les députés se sont félicités de l'ouverture de la Maison de l'histoire européenne en mai 2017 et du Parlamentarium Simone Veil à Strasbourg en juillet 2017. Entre mai et décembre, la Maison de l'histoire européenne a accueilli 99 344 visiteurs. Le Parlement a regretté que son ouverture ait été retardée de plus d'un an et s'est préoccupé du fait que le nombre de 99 344 visiteurs semble faible par rapport aux coûts de personnel de 4,4 millions d'EUR : 2,7 millions d'EUR pour le personnel permanent et 1,7 million d'EUR pour les agents contractuels (y compris le coût des agents de sécurité). Le Parlement a invité le Bureau à procéder à une analyse coûts-avantages;

Les députés ont déploré que les documents relatifs à la procédure d'appel d'offres de la Maison de l'histoire européenne, en janvier 2019, n'aient pas été communiqués. Ils ont exprimé leur profonde inquiétude quant aux exigences du nouvel appel d'offres.

Siège unique

Les députés regrettent toujours vivement que, malgré les appels répétés du Parlement à créer un siège unique et le fait que les citoyens de l'Union ne comprennent pas pourquoi le Parlement devrait répartir ses activités sur deux sièges, le Conseil européen n'ait même pas encore entamé une discussion sur la manière de répondre aux demandes du Parlement dans ce sens.

Des économies annuelles estimées à 114 millions d'euros ont été réalisées grâce à la centralisation des activités du Parlement. Les députés ont demandé que des mesures concrètes soient prises rapidement pour créer un siège unique pour le Parlement, afin d'éviter tout nouveau gaspillage des deniers publics. Ils ont déploré qu'au cours d'une seule législature, les coûts engendrés par la dispersion géographique du Parlement puissent s'élever à 1 milliard d'euros.

Les députés se sont dits contrariés par les projets immobiliers pluriannuels entrepris pour agrandir les bureaux des députés à Strasbourg comme à Bruxelles. Ils ont appelé de leurs vœux l'adoption d'un siège unique, rapidement et au moyen d'actions concrètes, pour mettre fin au gaspillage des fonds publics.

Décharge 2017: budget général UE, Parlement européen

2018/2167(DEC) - 11/02/2019 - Document de base non législatif complémentaire

S'appuyant sur les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge à l'ensemble des institutions de l'Union sur l'exécution de leur budget respectif pour l'exercice 2017.

Il estime toutefois que l'exécution budgétaire appelle une série de commentaires de la part du Conseil qui devraient être pleinement pris en compte par la Commission.

Le Conseil note avec satisfaction que les dépenses de fonctionnement et les dépenses connexes des institutions de l'UE sont demeurées, comme les années précédentes, exemptes d'erreur significative, avec un niveau d'erreur estimatif de 0,5 %, ce qui, tout en étant nettement en dessous du seuil de signification, est supérieur de 0,3 point de pourcentage par rapport aux constatations de la Cour pour 2016 (0,2 %). Il se réjouit de constater que la Cour n'a mis en évidence aucune faiblesse significative dans les systèmes de surveillance et de contrôle et dans les rapports annuels d'activité examinés.

Le Conseil prend acte des observations de la Cour sur les opérations du Parlement européen concernant des travaux effectués sur des immeubles dans le cadre d'un contrat résultant d'une procédure de marché et concernant l'absence de contrôle des subventions versées à des groupes de visiteurs.

Le Conseil invite le Parlement européen à améliorer les critères de sélection et d'attribution qu'il applique dans ses procédures de passation de marchés et à renforcer les procédures qu'il utilise pour valider les remboursements versés aux groupes de visiteurs qui le demandent, conformément à la recommandation de la Cour.

Comme les années précédentes, le Conseil constate un petit nombre d'erreurs relatives aux dépenses de personnel et quelques faiblesses affectant la gestion des allocations familiales par l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (PMO). Il invite la Commission à améliorer ses procédures pour éviter les erreurs relatives aux dépenses de personnel.

Décharge 2017: budget général UE, Parlement européen

2018/2167(DEC) - 12/07/2018

OBJECTIF: présentation du rapport de la Cour des comptes sur l'exécution budgétaire 2017.

CONTENU: la Cour des comptes a publié son 41ème rapport annuel sur l'exécution du budget général de l'Union pour l'exercice 2017. Ce rapport est structuré en cinq parties:

- une déclaration d'assurance (DAS) et un résumé des résultats des travaux relatifs à la fiabilité des comptes ainsi qu'à la régularité des opérations;
- une analyse de la gestion budgétaire et financière;
- le cadre mis en place par la Commission pour la communication d'informations sur la performance;
- les constatations concernant les recettes de l'UE;
- la présentation, pour les principales rubriques du cadre financier pluriannuel (CFP) actuel, des résultats des tests concernant la régularité des opérations.

La Cour conclut que les paiements pour 2017 sont légaux et réguliers et que les comptes de l'UE présentent une image fidèle de la situation financière de l'UE.

Le rapport évalue également l'impact potentiel sur les comptes 2017 du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Le 29 mars 2017, le Royaume-Uni a officiellement notifié au Conseil européen son intention de quitter l'Union européenne (UE). Le 22 mai 2017, les négociations en vue d'un accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni ont débuté.

La cinquième partie (Dispositions financières) du projet d'accord de retrait du 19 mars 2018 concernant le règlement financier stipule que le Royaume-Uni s'acquittera de toutes ses obligations au titre des cadres financiers pluriannuels actuels et antérieurs comme s'il était encore un État membre.

Sur cette base, la Cour a conclu que les comptes au 31 décembre 2017 reflètent correctement le processus de retrait.

Exécution du budget du Parlement européen.

L'ensemble des éléments probants de la vérification indique que le niveau d'erreur dans les dépenses liées à l'administration n'était pas important. Pour cette rubrique du CFP, les tests effectués sur les opérations ont permis d'estimer le niveau global d'erreur à 0,5 %.

En ce qui concerne le Parlement, des faiblesses ont été constatées en ce qui concerne les marchés publics et les appels d'offres non concurrentiels. Le Parlement a déclaré qu'il a amélioré le processus en recourant plus intensivement aux contrats-cadres avec réouverture de la concurrence.

Dans le cadre de la révision du règlement financier, la Cour a recommandé au Parlement européen d'améliorer les lignes directrices à l'intention des ordonnateurs concernant la conception et le contrôle des critères de sélection et d'attribution pour les procédures de passation des marchés. Elle devrait également renforcer la procédure de présentation des déclarations de dépenses en exigeant des groupes qu'ils fournissent des pièces justificatives en même temps que leurs déclarations de dépenses.

Le Parlement prend note des recommandations.